

ingénus politiques que notre pays ait jamais produit. Je prétends qu'il n'a rien de l'ingénu. Chaque mot est pesé. Quand il emploie un mot, cela veut dire quelque chose; s'il en omet un, cela aussi veut dire quelque chose. Quand j'ai demandé: «Qui déterminera ce qu'est un délai raisonnable», il a répondu: «Des hommes raisonnables». Cela ne pouvait vouloir dire qu'une chose. Des hommes raisonnables aux banquettes ministérielles. Ce sont eux seuls qui auront le droit de décider ce qu'est un délai raisonnable pour un débat. Si les députés ministériels de l'arrière-ban n'étaient pas liés par la discipline traditionnelle, parfois si forte que la conscience du député en est toute déchirée, ils diraient qu'ils n'ont pas envie de laisser le soin de juger et de décider en quoi consiste un délai raisonnable aux membres du cabinet. Il n'y a qu'une manière de déterminer en quoi consiste un délai raisonnable c'est par voie de discussion.

● (4.30 p.m.)

Je me souviens d'une petite discussion que j'ai eue il y a quelques années avec M. Ivan Rand, ex-juge à la Cour suprême du Canada. Nous assistions tous deux à une session de la Law Society of Upper Canada, où nous prenions part à des conférences sur le droit. Un orateur ne cessait de répéter «Le fait est». Le juge Rand, se tournant vers moi, me dit: «David, quand j'entends quelqu'un dire «Le fait est», je vois en esprit un prisme de verre à quatre faces. Une des faces de ce prisme consiste en une plaque de verre ordinaire. Une autre face du prisme, est faite de verre grossissant. La troisième est peinte en rouge avec de la peinture ordinaire. La quatrième est en verre grossissant et peinte en rouge. Jetez-y alors un petit pois vert. Si je regarde par la face en verre ordinaire, je vois un simple petit pois vert, mais lorsque je regarde par la face en verre grossissant, qui est peinte en rouge, je vois une énorme balle rouge. Voici ce que signifie le mot «raisonnable» dans ce contexte. Qui peut dire ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas? Tout dépend si l'on regarde par la face du prisme en verre ordinaire ou par la face en verre grossissant et peinte en rouge. Comment arrive-t-on à une conclusion à cet égard dans une société civilisée? Au moyen de la discussion et par des concessions réciproques, si on a à cœur de faire du Parlement une institution juste, dans l'intérêt des Canadiens, et pas autre chose.

À plusieurs reprises, le premier ministre a parlé de la démocratie de participation et de la nécessité d'intéresser les gens à la politique. Comment peut-on le prendre au sérieux alors que l'une des premières initiatives

importantes qu'il prend, en tant que premier ministre du pays, consiste à empêcher les députés de participer à la démocratie. Qui dans notre pays s'intéresse plus directement à la politique que les députés élus par leurs mandants pour les représenter au Parlement? Comment peut-on accepter sérieusement ces considérations théoriques venant de quelqu'un qui cherche à diminuer, à ridiculiser, et, s'il le peut, à supprimer la participation des simples députés à l'administration de notre pays?

Usa-t-on de ce pouvoir politique, le gouvernement en abusera-t-il? Je ne sais pas. Comme l'ont dit hier le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), les garanties que l'on peut donner n'ont aucune valeur; dans le feu de la bataille, Dieu seul sait ce qui est raisonnable. Je sais cependant que plus tard, si le gouvernement tient fermement à une mesure, s'il est décidé à la faire passer, il recourra à l'article 16A de la façon qu'il voudra pour arriver à ses fins.

Comme bien d'autres députés, j'étudie la théorie et les sciences politiques depuis 40 ans, et d'autres plus jeunes étudient ces sujets depuis moins longtemps que moi, mais tout aussi intensément. Nous savons donc que s'il y a un principe valable dans l'histoire et la théorie des sciences politiques, c'est que si un pouvoir est accordé à quelqu'un ou à un organisme, ce pouvoir sera utilisé. Quand le gouvernement demande un pouvoir, à l'article 16A, il a l'intention de l'utiliser et on ne peut en contrôler l'utilisation, sauf en en discutant avec les représentants de l'opposition pour en arriver à une entente sur l'attribution du temps, tous les partis adoptant une attitude raisonnable et civilisée.

Je ne vois absolument pas pourquoi l'on me demanderait de croire que le gouvernement sera raisonnable alors qu'il insiste lui-même qu'il ne peut pas faire confiance à l'opposition à cet égard. Monsieur l'Orateur, homme pour homme, les députés de notre parti ne valent peut-être pas mieux que les membres du gouvernement—et je répète «peut-être»—mais je vous assure que nous sommes au moins leurs égaux. Nous sommes aussi décidés d'être raisonnables, surtout en ce qui concerne l'expédition des travaux du Parlement, que n'importe quel membre du parti ministériel, que ce soit un ministre ou un député de l'arrière-ban. Un des arguments présentés par le président du Conseil privé (M. Macdonald) pour démontrer qu'il fallait faire preuve de fermeté en ce qui concerne la répartition du temps de la Chambre, c'est le débat démesu-